



AVIS D'ADOPTION RÈGLEMENT 1512

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous ceux qui peuvent être concernés que le règlement 1512 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Westmount, lors d'une séance ordinaire tenue à l'hôtel de ville le 4 décembre 2017.

L'objet de ce règlement est d'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la Ville, à l'exception de certaines rues comme suit:

- i) sur l'avenue Atwater et sur la rue Saint-Antoine ouest;
- ii) entre 7 h et 19 h sur les rues ou sections de rues suivantes:

- avenue Claremont (entre la rue Sherbrooke Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest);
- avenue Clarke (entre la rue Sherbrooke Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest);
- boulevard Dorchester;
- chemin Glen;
- rue Sherbrooke Ouest;
- rue Sainte-Catherine Ouest;
- avenue Victoria (entre la rue Sherbrooke Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest).

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement et en obtenir copie au bureau de la soussignée, 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Westmount, Québec, ce 12 décembre 2017.

Me Martin St-Jean, greffier de la Ville